

Certificat Résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Municipalité

Fossambault-sur-le-lac

Je, Jacques Arsenault,
Greffier ou secrétaire-trésorier

atteste que :

à la suite de la procédure d'enregistrement relative :

au règlement à la résolution

11060-2015

Numéro

ayant pour titre : Règlement 11060-2015 modifiant le règlement 2007-01-9125 relatif au zonage afin de modifier la grille de spécifications pour la zone 27-H

A) le nombre de personnes habiles à voter établi est de :

41

Nombre

B) le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de :

15

Nombre

C) le nombre de demandes faites est de :

17

Nombre

Par conséquent, je déclare que :

le règlement la résolution

11060-2015


Numéro

est réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter;

un scrutin référendaire doit être tenu.

Lecture faite à Fossambault-sur-le-lac ce 18 mai 2016 à 19 h 15
Endroit Date Heure

Signature


Greffier ou secrétaire-trésorier

2016 05 18
année mois jour